

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

PRESENTS : BARBOSA-KNAPP Rosa, BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

Les secrétaires de séance sont BARBOSA-KNAPP Rosa, DESBROSSE Marie-Pierre

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS

Aucune observation n'étant ajoutée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. SICECO, ENFOUISSEMENT RUE DU PUIITS CHIROT

Historique :

- 17.02.2012 : délibération 2012-07 validant un plan de financement portant la contribution de la commune à 66 40 € pour un montant de travaux de 181 523 € ht ou 217 102 € TTC
- 19.10.2012 : délibération 2012-19, suite à la modification de prise en charge des travaux téléphoniques et à la mise à jour des tarifs, l'assemblée valide une participation de la commune de 68 000 € pour un montant de travaux de 186 450 € ht
- 22.10.2013 : délibération 2013-09, la commune ayant opté pour un matériel d'éclairage public différant de l'offre de base du syndicat, la part communale est portée à 73 000 € pour un montant de travaux 194 111 € ht
- 12.07.2013 : délibération 2013-17, après actualisation des prix et prise en compte du devis de matériel d'éclairage public, la participation communale s'élève à 77 200 € pour un montant de travaux de 207 389.15 € ht dont 126 232.15 € pour les travaux électriques – 42 200 € pour les travaux d'éclairage public et 38 957 € pour les travaux télécom.

Suite à l'achèvement des travaux d'enfouissement rue du Puits Chirot, le SICECO nous adresse le projet de décompte final de participation faisant apparaître un montant de 82 031 € à charge de la commune soit 4 831 € de plus que le dernier montant validé par délibération du 12 juillet 2013. La différence provient des travaux télécom comme l'explique notre interlocuteur au SICECO M. Spagnolo dans son message dont voici un extrait :

Suite aux divers échanges que nous avons eu concernant le matériel d'éclairage public, nous vous avons annoncé un montant de travaux plutôt de l'ordre de 75 000 €.

Ce montant de travaux de 75 000 € aurait été respecté si la coordination avec ORANGE (anciennement France TELECOM) avait pu être respectée).

Vous constaterez que les montants relatifs aux parties éclairage public et électriques sont conformes au plan de financement, et que seule la partie réseau téléphonique diffère.

En effet, selon les accords que nous avons avec ORANGE, celui-ci doit fournir le matériel de génie civil pour permettre la réalisation des chantiers. Ce matériel n'était pas disponible à l'époque de votre chantier suite à un blocage général de la part d'ORANGE. Il a été décidé, en accord avec vous, de ne pas attendre la mise à disposition de ce matériel de génie civil par ORANGE et de le commander à l'entreprise en charge des travaux.

Le montant de la fourniture correspondante est de 9 000 € qui vient donc s'ajouter aux coûts téléphoniques.

La situation s'est régularisée très tardivement avec ORANGE (ce qui a permis de réaliser le câblage téléphonique) avec une mise à disposition le matériel de génie civil sans toutefois possibilité de le replacer sur le chantier celui-ci étant terminé.

Ce matériel est valorisé par ORANGE (voir document justificatif joint) à un montant de 2 172 € qui a été déduit de votre participation (attention cette valorisation par ORANGE est théorique et ne correspond pas au prix de vente de ce type matériel auquel ont accès les opérateurs locaux).

Le dernier devis accepté par délibération était de 77 200 €. Le conseil refuse le paiement en l'état et conteste la justification du SICECO. Une rencontre est sollicitée auprès de leurs services pour une explication sur le montant. La délibération sera prise ultérieurement.

3. LIRE ET FAIRE LIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de soutien de l'association Lire et Faire Lire afin d'enrichir son fonds de livres.

Cette association anime des séances de lecture pour les enfants de la commune, en dehors des horaires scolaires, afin de leur donner le goût de la lecture. Jean-Marie MICHELIN propose de leur verser une participation de 100 € identique à l'année passée. A Chaignay, une quinzaine d'enfants participent à cette animation tous les lundis soir, après la classe, dans les locaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 €.

4. DESIGNATION REPRESENTANT DU CNAS

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est une association de 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967 qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Les délégués sont appelés à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Ils sont désignés pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

En cas de démission, mutation, cessation de fonction du délégué, la collectivité doit en informer le C.N.A.S. et procéder à la désignation ou à l'élection d'un nouveau délégué.

En ce qui concerne le représentant des élus, il est désigné conformément aux règles applicables à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger aux seins des organismes extérieurs.

M. Jean-Marie MICHELIN est candidat.

L'assemblée désigne à l'unanimité, Jean-Marie MICHELIN représentant du CNAS.

5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Ces listes sont ouvertes, tout élu ou habitant peut rejoindre une commission à tout moment. Ci-dessous la liste des personnes ayant répondu à ce jour. Le Maire est membre de droit.

Un animateur est désigné pour chaque commission et chaque conseiller peut y prendre part.

TRAVAUX		
Jean-Marie MICHELIN Gilles BIANCONE (animateur) JM GOBEROT (resp agent espaces verts)	Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE Marie-Pierre DESBROSSE Jean-Baptiste FERRAND	Jean-Sébastien JURET Patrice RAYMOND Florent SALIGOT
DAVAL Bertrand DESBROSSE Luc	NAUDET Anne-Marie NAUDET Daniel	ROBERT Marc ROUGET Didier
BOIS		
Jean-Marie MICHELIN Jean-Michel GOBEROT (animateur)	Gilles BIANCONE Jean-Sébastien JURET	Magali PAULIN Florent SALIGOT
Martine CIRÉ		
ENFANCE/JEUNESSE - ECOLE		
Jean-Marie MICHELIN MP DESBROSSE (animateur)	Patrice RAYMOND (animateur) Rosa BARBOSA-KNAPP	Gaëlle HAGELSTEIN Pierre LAGNEAU
RAYMOND Sylvie		
ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE - FLEURISSEMENT		
Jean-Marie MICHELIN Marie-Pierre DESBROSSE (animateur)	Frédéric LANOIR (animateur)	Tous les conseillers
DAVAL Bertrand DAVAL Frédérique	DESBROSSE Luc MONIN Nadège	ROBERT Marc SCRIBOT Bernadette

COMMUNICATION		
Jean-Marie MICHELIN Pierre LAGNEAU (animateur)	Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE Jean-Michel GOBEROT	Gaëlle HAGELSTEIN Berty ROBERT
LAGOUTTE Jean-Marie	LAGOUTTE Vianney	

6. QUESTIONS DIVERSES

a) JS JURET fait remarquer que les caniveaux et les regards auraient besoin d'être nettoyés. D'ordinaire la balayeuse de la COVATI est demandée pour le faire mais elle est en panne. Un devis sera demandé à une entreprise.

b) P RAYMOND nous informe qu'un cycle de formation pour les élus a été créé. La première réunion aura lieu le 26 avril à IS/TILLE à la salle de l'Orangerie.

c) G BIANCONE et JM MICHELIN font un compte-rendu de la réunion de la COVATI du 17 avril. M. BAUDRY Luc, maire de Courtivron, est élu président et huit vice-présidents sont mis en place. Jean-Marie s'est présenté au bureau comme représentant des communes de 500 à 1000 habitants mais ce sont les communes de Lux et de Gemeaux qui ont été désignées.

d) Propositions de M.A CHAUME-LAGOUTTE :

- Visite des bâtiments communaux avec l'équipe et les membres de la commission bâtiments, afin de connaître les lieux lorsqu'ils sont évoqués en réunion. Cette visite peut être élargie aux sites comme le lavoir de Chaugey, le lieu dit « en la Raie », Mettepin, le puits du Peuptu, la Gorge aux Rois. Les conseillers approuvent tous cette proposition.
- Visite du lieu dit « en la Raie », le lavoir à mine ainsi que le puits, construits entre 1885 et 1887 à la demande du maître des forges de Moloy, M. Thoureau. Le routoir long d'environ 87 m permettait d'épurer le minerai de fer avant d'être acheminé vers les forges. C'était, à l'époque, un revenu économique pour notre commune. Lorsque l'activité a cessé, le routoir a permis de rouir le chanvre et d'approvisionner en eau le village. Cet hiver l'affouage a permis d'éclaircir le site et de mettre en évidence le plan d'eau. On observe 3 essences d'arbres : érable, frêne, platane. Or les frênes sont attaqués ou presque tous attaqués par une chenille rouge grosse comme un auriculaire. Il faut réfléchir ce que l'on veut faire sur ce site.
Dans les années 80, la margelle du puits a été volée. Celle située vers la salle des fêtes pourrait convenir. Dans un 1^{er} temps, le site étant plus visible et accessible, **il faut mettre une grille sur le puits pour écarter tout danger.** Il pourrait également être intéressant d'interroger le SITIV pour étudier l'aménagement du site.
- Le tilleul de la Maladière devrait être élagué. Il faut compter 1200 € plus l'échafaudage dont le coût est évalué à 800 €. Quant au tilleul de la croix blanche, une grosse branche est tombée, il est creux à l'intérieur et nous devons malheureusement l'abattre.
- Le cadastre de 1840 (plan d'alignement du village, le plan de l'ancienne église y figure) est revenu à la mairie suite aux rangements de la DDE. Un premier devis s'élève à 700 € environ, les établissements Vercey à Dijon proposent une rénovation avec reliure à la corde et restauration du papier. La deuxième proposition s'élève à 350 €. M. Thibaut à Flacey propose une boîte similaire à celles qui ont été réalisées pour le cadastre Napoléonien et celui de 1827, les documents sont présentés par planche indépendante. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

La séance est levée à 22 h 15.